



## **Conditions d'engagement des maîtres et maîtresses généralistes dans l'enseignement primaire genevois**

**Année scolaire 2021-2022**

- 1. Diplômes requis**
- 2. Autorisation de séjour / travail**
- 3. Obligation de domicile**
- 4. Constitution du dossier de candidature**
- 5. Comment postuler?**
- 6. Transfert de l'OMP**

## 1. Diplômes requis

Peuvent participer à la procédure de recrutement les personnes qui sont détentrices :

- du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP), délivré par l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) de l'Université de Genève,  
ou
- de la licence en sciences de l'éducation, mention « enseignement », de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève,  
ou
- d'un brevet ou d'un titre HEP (Haute école pédagogique) pour l'enseignement primaire délivré par un autre canton suisse,  
ou
- du brevet genevois d'aptitude à l'enseignement primaire décerné jusqu'en 1995,  
ou
- d'un diplôme d'enseignant ou d'enseignante d'un Etat membre de l'UE/AELE reconnu équivalent par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP - <http://www.edk.ch/dyn/12041.php>). **L'attestation de la CDIP doit être jointe au dossier.**

Outre les exigences ci-dessus mentionnées, le/la candidat-e doit :

- **avoir une parfaite maîtrise de la langue française orale et écrite;**
- attester du niveau B2 en allemand et en anglais du portfolio européen des langues (PEL),
- Les étudiants titulaires du CCEP depuis 2018 ont le niveau B2 exigé.

**Les étudiants titulaires d'un CCEP antérieur doivent faire attester leur niveau B2 par un certificat.**

Le cas échéant, les certificats reconnus sont les suivants :

✓ Pour l'allemand :

- Goethe-Institut : Goethe-Zertifikat B2 (GZB2);
- ÖSD (Österreichisches Sprachdiplom)
- The European Language Certificates (TELC) ;
- TestDaF-Niveaustufe 3 (TDN 3).

✓ Pour l'anglais :

- Cambridge English First (FCE) ;
- Cambridge Business English BEC Vantage (BECv) ;
- Test of English for International Communication (TOEIC, résultat de plus de 785 pts) ;
- Test of English as a Foreign Language (TOEFL, résultat de plus de 87 pts) ;
- The European Language Certificates, Vantage (TELCv).

Niveau reconnu comme équivalent:

- Certificat de maturité fédérale gymnasiale (Suisse) : 4 de moyenne finale en anglais et/ou allemand **obtenue dès 2012**
- Passerelle DUBS(Suisse) : 4 de moyenne finale en anglais et/ou allemand

☞ La certification Bulats n'est pas reconnue.

## 2. Autorisation de séjour / travail

S'ils ou elles ne sont pas de nationalité suisse, les candidat-e-s doivent disposer d'une autorisation de séjour ou de travail **valable** au moment de l'engagement. Sont admises les candidatures des personnes qui bénéficient des permis suivants;

- Permis C
- Permis Ci
- Permis B **avec activité lucrative** ainsi que les époux/épouses de détenteurs/trices d'une autorisation de séjour B avec activité lucrative. A noter que les époux/épouses de détenteurs/trices d'une autorisation d'établissement B hors union européenne (UE) ou hors association européenne de libre-échange (AELE) doivent passer devant la commission de l'emploi.
- Permis G en cours de validité. **A noter qu'être en possession d'un permis G en cours de validité n'est pas une garantie**, car l'enseignement obligatoire doit soumettre une demande à l'office de la main-d'oeuvre étrangère et attendre son accord pour procéder à un éventuel engagement.

L'octroi d'une autorisation de travail et/ou de séjour est de la compétence de l'Office Cantonal de la Population des Migrations (OCPM). Pour plus d'informations sur les conditions d'octroi d'autorisations, les candidat-e-s peuvent se référer au site internet de l'OCPM <https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm>.

A dossier égal, l'enseignement obligatoire favorisera l'engagement de personnes qui ont une bonne connaissance du système de l'enseignement primaire genevois et examinera les dossiers sous l'angle des titres, des motivations et des expériences acquises.

## 3. Obligation de domicile

La liberté d'établissement est la règle. Toutefois, l'obligation de résider dans le canton peut être exigée si l'éloignement du domicile est susceptible de porter préjudice à l'exercice de la fonction.

## 4. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit **impérativement** contenir les pièces suivantes pour être considéré comme complet en 1 fichier PDF :

1. Une lettre motivation.
2. Un curriculum vitae.
3. Pièce d'identité et, le cas échéant, permis de travail.
4. Le titre requis d'enseignement obtenu et, si titre étranger, l'attestation CDIP. *Pour les étudiants qui obtiendront leur CCEP ou leur diplôme HEP durant l'été, le document pourra être transmis ultérieurement.*
5. Les certificats attestant du niveau B2 en allemand et anglais.
6. Le test réussi de natation délivré par la Société Suisse de Sauvetage (SSS) niveau "base pool". *L'attestation anciennement délivrée par le Service de la Coordination Pédagogique n'est pas valable.*
7. Le certificat de bonnes vie et mœurs (**de moins de trois mois**) :  
Résident à Genève : <https://www.ge.ch/demander-certificat-bonne-vie-moeurs-cbvm>  
Résident dans un autre Canton Suisse : Auprès de la commune de résidence (fournir une attestation de la mairie si celle-ci ne délivre pas le document),  
Résident en France : Auprès de la mairie de la commune de résidence (fournir une attestation de la mairie si celle-ci ne délivre pas le document),

8. Copie de l'extrait de casier judiciaire vierge\* (de moins de trois mois) : *En cas d'engagement les documents originaux devront nous être transmis.* ☞ Pour information, un extrait de casier judiciaire spécial sera également demandé avant la finalisation du processus de recrutement.
9. Certificats et/ou attestations de travail (**les attestations du SEREP ne doivent pas être annexées, car cette information est déjà en notre possession**).  
☞ 1 dossier PDF supplémentaire, si le nombre de documents est trop important.

## 5. Comment Postuler

**Etape 1:** Remplir le questionnaire en ligne est un pré-requis indispensable pour la validation de votre dossier

**Le lien est communiqué sur l'annonce via le bulletin des places vacantes  
(attention au délai de postulation)**

**Etape 2:** Nommer le dossier PDF de la manière suivante : **NOM\_Prénom\_Recrut\_2021.pdf**

*Si 2 dossiers pdf (maximum):*

- *NOM\_Prénom\_Recrut\_2021\_1.pdf*
- *NOM\_Prénom\_Recrut\_2021\_2.pdf*

**Etape 3:** Adresser le dossier de candidature à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), par courriel uniquement en format PDF : [recrutement.EP@etat.ge.ch](mailto:recrutement.EP@etat.ge.ch) d'ici au **31 mars 2021** au plus tard.



**Les dossiers papiers ne seront pas acceptés, ni retournés. Les dossiers incomplets et/ou transmis par un autre canal ne seront pas étudiés**

**Les dossiers de candidature dont les candidats n'ont pas répondu au questionnaire ne seront pas étudiés.**

## 6. Transfert OMP

Les enseignant-e-s affecté-e-s à l'office médico-pédagogique (OMP) qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement primaire font acte de candidature à la DGEO selon les modalités décrites ci-dessus. Ils/elles ne sont toutefois pas tenu-e-s de fournir un certificat de bonnes vie et mœurs ni un extrait de casier judiciaire.

Nous vous remercions d'avoir fait acte de candidature.